



Déclaration préalable de la CGT et de la CGT Educ'action CSE du jeudi 20 septembre 2018



Madame la Présidente,

Le bilan de Parcoursup est désastreux, inacceptable

À la rentrée de septembre 2017 avec APB, il restait 6 000 bacheliers sans affectation. À la rentrée 2018, ils étaient 9 000 recensés par le ministère. Mais ils étaient également 40 000 sur liste d'attente et 70 000 à avoir une place mais à espérer d'autres réponses, donc non-satisfaits, et 180 000 à être sortis du dispositif, en abandonnant Parcoursup. Ces candidats se sont résignés et ont renoncé aux études supérieures, ou sont allés s'inscrire dans des établissements privés, véritables gagnants de l'opération. Nous espérons ne pas voir passer au CSE, dans les mois à venir, des dossiers de demande de reconnaissance par l'État de ces mêmes établissements privés.

Contrairement à APB, Parcoursup ne permet pas de quantifier le nombre d'étudiants qui ont vraiment la place de leur choix, puisque le ministère a refusé qu'il y ait un classement des vœux afin que leur ordre puisse être pris en compte dans les critères d'affectation. Ce bilan, nous le dressons avec le peu de données dont nous disposons, car les critères de sélection des formations de l'enseignement supérieur n'ont jamais été communiqués que ce soient aux candidats et à leurs familles, aux enseignants du 2nd degré qui devaient émettre des avis ou aux organisations syndicales. Nous savons cependant que des pondérations de moyenne en fonction de la filière du baccalauréat et des lycées d'origine ont pu être appliquées par certaines universités, ce qui renforce la sélection sociale déjà existante dans de nombreuses filières de l'enseignement supérieur. L'établissement d'origine, c'est-à-dire sa réputation, pèse encore davantage dans l'accès à l'enseignement supérieur. Nous recevons aussi de très nombreux témoignages de jeunes, qui se retrouvent sans formation et désemparés en cette rentrée. Là où avant il leur suffisait d'avoir le baccalauréat pour avoir le droit de s'inscrire dans la formation universitaire de leur choix, les bacheliers ont été triés, sélectionnés en fonction de critères locaux. Le taux de satisfaction de Parcoursup ne peut pas être uniquement le pourcentage de jeunes ayant obtenu une place quelle qu'elle soit. Vous savez pertinemment qu'orienter des jeunes dans des formations non désirées entraîne décrochage et abandon des études en cours d'année.

Certains lycéens sans affectation ont pu faire appel aux Commissions académiques d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES). Parmi les propositions de ces commissions, il y a eu création de places en classes passerelles et en apprentissage. Si la CGT Educ'action revendique la création de classes passerelles pour compléter la formation générale de bacheliers pro visant certains BTS, elle s'oppose à l'ouverture de classes passerelles qui ne serviraient que de sas d'attente pour éviter le chômage avant l'ouverture de Parcoursup 2019. L'apprentissage n'est pas non plus la recette miracle à tous les problèmes du système éducatif. Les ministres ne sont pas des rebouteux, évitons les remèdes de grand-mère qui servent à tout !

Spécialités du lycée général et technologique

La note de service parue au BO du 6 septembre confirme ce que la CGT Éduc'action pressentait dès le départ : la totalité des spécialités du cycle terminal du lycée général et technologique ne sera pas offerte aux élèves dans l'ensemble des établissements.

Le choix imposé de spécialités en fin de 2nd et de 1^{ère} est fortement lié aux attendus définis pour l'accès à l'enseignement supérieur. Cela constitue le lien entre le lycée et sélection à l'entrée de l'université via Parcoursup. L'orientation post bac sera plus précoce et plus complexe. En effet, dès la seconde, les élèves et leurs familles, devront se positionner sur les poursuites d'études supérieures et déterminer le dosage de spécialités et options permettant au mieux de répondre aux algorithmes, toujours inconnus à ce jour, mis en place dans les établissements du supérieur. La restriction de l'offre de spécialités dans chaque lycée décale en partie les choix en fin de 3^e. Nombre d'élèves qui, pour raisons financières ou par absence de transports en commun, choisiront le lycée le plus proche de leur domicile et hésiteront à en changer en fin de 2nd, renonceront de fait à des spécialités qu'ils auraient voulu suivre. Cette restriction de l'offre touchera particulièrement les lycées en milieu rural. Cela engendrera inégalités sociales, inégalités territoriales, concurrence entre les établissements et sélection accrue pour l'accès à l'université.

L'École est un droit

Alors que la présentation d'un acte de naissance suffit à inscrire les enfants à l'école, cette année encore, plusieurs villes dont Paris ont refusé à des enfants l'accès à l'école.

La Convention Internationale des droits de l'enfant, dont la France est signataire, stipule aux articles 28 et 29 que l'éducation des enfants est un droit. La circulaire de l'Éducation Nationale n°2012-141 de 2012 précise que *«l'école est un droit pour tous les enfants résidants sur le territoire national quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur»*.

Le Code de l'Éducation a inscrit l'obligation d'instruction pour tous les enfants et l'obligation de mettre en place des actions particulières pour l'accueil et la scolarisation des enfants non francophones arrivants sur le territoire.

La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme stipule, dans son avis du 28 juin 2016 qu'« *en France, chaque enfant et adolescent a droit à l'éducation, quelle que soit sa situation administrative* ».

La CGT Éduc'action demande donc le respect du droit et que soit régularisée la situation de tous les enfants et adolescents qui se sont vus refusés l'inscription dans une école ou un établissement scolaire, à la rentrée 2018.

La réforme de la voie professionnelle va aggraver les conditions de travail des enseignants, supprimer des postes dans toutes les disciplines et entraver la réussite des jeunes !

Suite aux annonces du ministre en mai et au dossier de presse de rentrée, les collègues de la voie professionnelle sont en attente de réponses précises : Quels moyens de dédoublement ? Quel avenir pour la PSE et l'éco-droit ? Quel avenir pour la filière GA ? Quels contenus d'enseignements pour les matières générales et professionnelles ?

Pour l'heure, en dépit de la non communication des grilles horaires professeurs, les grilles horaires élèves permettent de prévoir la suppression de plusieurs milliers de postes dans toutes les disciplines. C'est une attaque majeure contre la qualité des formations professionnelles délivrées et les perspectives de poursuites d'étude en BTS. Les classes de 2nd de par famille de métiers,

censées retarder l'orientation, permettront un remplissage maximal des classes. La volonté d'implantation d'unité de formation en apprentissage dans tous les lycées induisant la mixité des parcours et des publics, menace à terme les conditions de travail et le statut des professeurs de lycée professionnel.

L'intersyndicale CGT Éduc'action, SNUEP-FSU, SNEP FSU, Sud Éducation, SNALC, SNCL FAEN, SIES, appelle les collègues à se mettre en grève le Jeudi 27 septembre.

Les effectifs d'élèves augmentent, pas ceux des enseignants !

Les effectifs d'élèves du second degré sont en perpétuelle augmentation, que ce soit dans les lycées (d'enseignement général et professionnel) ou dans les collèges. Ainsi, selon le ministère, c'est environ 40 000 élèves supplémentaires qui seront attendus chaque rentrée entre 2019 et 2020. Avec la suppression de 2600 postes dans le secondaire public, prévue au budget 2019, quelles seront les conditions de travail tant pour les enseignants que pour les élèves ? Le credo selon lequel il faut faire toujours plus avec toujours moins n'est plus tenable, surtout quand les cadeaux fiscaux faits aux entreprises (CICE) et aux plus riches (ISF) ne sont plus à démontrer. Par ailleurs, on ne peut que faire le rapprochement entre la suppression des 400 postes administratifs et la volonté de fusionner les académies à l'horizon 2022. Les restructurations et fusions de services administratifs, informatiques, CROUS ont déjà commencé avec leur lot de suppressions d'emplois.

Journée d'action interprofessionnelle 9 octobre 2018

Alors que les salaires, les retraites et les minima sociaux stagnent, les dividendes versés aux actionnaires, multipliés par 5 en 30 ans, flambent !

En une décennie, les dix plus riches fortunes françaises ont vu leur patrimoine quadrupler alors qu'il faut six générations à une famille pauvre pour atteindre le revenu moyen. Les contre-réformes successives ne font qu'amplifier le creusement des inégalités.

Les organisations syndicales CGT, FO, Solidaires, FIDL, UNEF et UNL appellent, le 9 octobre, à une journée interprofessionnelle de mobilisation et de grève et revendiquent :

- une augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux pour gagner du pouvoir d'achat ;
- la réalisation concrète de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- un service public de proximité pour toutes et tous qui mette fin aux inégalités territoriales et sociales ;
- l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation pour faciliter l'insertion des jeunes dans la vie active et la fin d'une logique de sélection aveugle du plus jeune âge jusqu'à l'université ;
- l'arrêt des réformes régressives visant la casse des droits collectifs et des mécanismes de solidarité.

Il n'est pas inutile de rappeler l'idée fondatrice en 1945 d'Ambroise Croizat d'une protection sociale solidaire pour laquelle chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins quand la politique actuelle prône le chacun pour soi inégalitaire où l'on ne reçoit qu'à la hauteur de ses moyens.